

Mines sous tension : Le déploiement de 20 000 agents entre promesse de sécurisation et risque de nouvelles dérives en RDC

Dans les zones minières en RDC, la relation entre exploitants, populations locales et forces de sécurité n'a jamais été apaisée. Depuis des années, les sites miniers, notamment artisanaux sont le théâtre de tensions récurrentes entre civils et militaires, souvent marquées par des tracasseries, des abus et parfois des affrontements meurtriers.

Dans ce contexte, l'annonce par les autorités du déploiement de plus de 20 000 agents dans les zones minières d'ici 2028 croise des réactions contrastées. Présentée comme une réforme majeure visant à assainir et sécuriser le secteur extractif, cette initiative intervient dans un environnement déjà fragile, où la question de la gouvernance sécuritaire reste entière.



Sur le terrain, de nombreux exploitants dénoncent une présence militaire perçue comme intrusive et parfois prédatrice. Les accusations de perception illégale de taxes, d'interventions arbitraires ou de violences ne sont pas nouvelles.



Dans plusieurs zones, la confusion entre les missions des différents services de sécurité a contribué à brouiller les repères. La police des mines, censée jouer un rôle central dans

l'encadrement des activités minières, apparaît aujourd'hui en retrait, voire marginalisée dans certaines zones.

Ce vide opérationnel a favorisé l'émergence de pratiques informelles et de rapports de force souvent défavorables aux exploitants locaux.

Face à ces dérives, les autorités congolaises, à travers l'Inspection générale des mines a annoncé un vaste programme de sécurisation du secteur.

Le plan prévoit :

- Le recrutement de plus de 20 000 agents d'ici 2028,
- un premier contingent de 2 500 à 3 000 agents déployés dans les 22 provinces,
- une formation prévue entre juin et décembre 2026,
- un déploiement progressif à partir de décembre 2026.

L'objectif affiché est de renforcer le contrôle de la chaîne minière, de lutter contre les trafics illicites et d'améliorer la traçabilité des minerais.

Sur le terrain, les réactions oscillent entre espoir et scepticisme. Certains acteurs du secteur estiment que ce dispositif pourrait :

- Rétablir l'ordre dans les zones minières,
- limiter les interférences illégales,
- sécuriser les opérations d'exploitation et de transport.

Mais d'autres redoutent une reproduction des pratiques dénoncées notamment :

- **La multiplication des intervenants sécuritaires,**
- **l'augmentation des contrôles informels,**
- **la pression accrue sur les exploitants artisanaux.**

Pour ces derniers, la question n'est pas seulement celle du nombre d'agents, mais de leur comportement et du cadre dans lequel ils vont opérer.

L'un des points les plus sensibles concerne la place de la police des mines dans ce nouveau dispositif. Théoriquement chargée de la sécurité et de la régulation des activités minières, cette unité spécialisée semble aujourd'hui reléguée au second plan dans certaines zones. Avec l'arrivée d'une nouvelle force à caractère paramilitaire, plusieurs interrogations demeurent :

- **S'agit-il d'un renforcement ou d'un remplacement de la police des mines ?**
- **Comment éviter les chevauchements de compétences ?**
- **Quels mécanismes de contrôle seront mis en place pour prévenir les abus ?**

Sans clarification, le risque est de renforcer la confusion déjà observée sur le terrain. Au-delà de la question sécuritaire, cette réforme pose celle de la gouvernance du secteur minier. Dans un pays comme la RDC où les ressources naturelles représentent un pilier économique majeur, la capacité de l'État à encadrer efficacement leur exploitation est déterminante.

Le succès de cette initiative dépendra de plusieurs facteurs :

- **La discipline et la formation des agents déployés,**
- **la clarté des missions assignées aux différentes forces,**
- **la mise en place de mécanismes de contrôle et de redevabilité.**

Il est vrai que Le déploiement de 20 000 agents dans les zones minières marque une volonté affirmée des autorités de reprendre le contrôle du secteur. Mais dans ce climat déjà marqué par les tensions entre militaires et civils, cette réforme constitue un pari délicat. Elle pourrait être un tournant vers une meilleure gouvernance... ou, à l'inverse, accentuer les dérives si elle n'est pas rigoureusement encadrée.

Pour les exploitants miniers, une certitude s'impose : La sécurisation du secteur ne va pas se mesurer au nombre d'agents déployés, mais à leur capacité à restaurer la confiance sur le terrain.

Trésor Kasamba